



# VOUS CONSEILLER : NOTRE MÉTIER



## QUESTIONS FRÉQUENTES LIÉES A L'INSCRIPTION/LA REINSCRIPTION ET AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES (Mise à jour du 15/12//2020)

*Nous sommes disponibles à distance pour répondre à vos questions. Contactez-nous en téléphonant au 0800/93 947 ou en envoyant un mail. Pour connaître l'adresse mail du Service de votre région, [consultez les contacts sur notre site](#).*

*Pour votre sécurité et le respect des normes sanitaires, nos bureaux ont été aménagés. Ils sont accessibles uniquement aux personnes qui ont un rendez-vous.*

### **Je dois m'inscrire ou me réinscrire comme demandeur d'emploi pour ouvrir certains droits et bénéficier de services du Forem. Comment faire ?**

Ces démarches peuvent être réalisées directement via [www.leforem.be](http://www.leforem.be) ou en téléphonant au 0800/93 947.

Vous trouverez sur notre site, plus d'informations concernant [votre première inscription comme demandeur d'emploi](#) ou [votre réinscription comme demandeur d'emploi](#).

### **Je voulais me rendre au Forem pour obtenir une attestation, comment faire ?**

Les attestations que vous avez déjà reçues sont disponibles [dans votre espace personnel](#).

Si vous ne disposez pas encore d'un espace personnel, afin de pouvoir bénéficier de nos services à distance, nous vous suggérons d'en créer un.

Pour obtenir de nouvelles attestations, nous sommes disponibles à distance. Vous avez la possibilité de nous contacter au 0800/93 947 ou en envoyant un mail. Pour connaître l'adresse mail du Service de votre région, [consultez les contacts sur notre site](#).

### **Si j'envoie un courrier au Forem, sera-t-il traité ?**

Le courrier est traité.

Pour les courriers qui doivent être introduits avant une date d'échéance, nous rappelons que la date du cachet de la poste fait foi.

[Privilégiez les échanges par mail ou par téléphone.](#)

